

Emplois fonctionnels ATTAE : la situation enfin débloquée

L'arrêté nécessaire à la mise en œuvre des mesures protocolaires concernant les emplois fonctionnels des Attachés est enfin paru au Journal Officiel le 1^{er} août 2025.

Par contre, même si le protocole DGAC (§10.1.2) prévoyait « une augmentation du nombre d'emplois de conseillers d'administration (15 emplois HEA et 5 emplois IB 1027) à compter de 2024 et jusqu'en 2027 », les tableaux publiés ne démarrent qu'en 2025.

Perspectives de détachements dans l'emploi fonctionnel de conseiller d'administration de l'aviation civile

La publication de [l'Arrêté du 22 juillet 2025](#) fixant le nombre d'emplois de conseiller d'administration de l'aviation civile au sein de la direction générale de l'aviation civile et de l'Ecole nationale de l'aviation civile débloque, enfin, la situation et permet d'envisager quelques nominations supplémentaires dans les emplois fonctionnels.

Rappelons que cet arrêté vient en complément du Décret 2014-1667 du 29 décembre 2014 relatif à l'emploi de conseiller d'administration de l'aviation civile et fixe le nombre de supports budgétaires permettant de détacher les Attachés remplissant les conditions exigées sur les emplois fonctionnels. La liste de ces emplois fonctionnels résulte d'un arrêté du 21 décembre 2021 qui sera révisée en 2026 selon ce que prévoit le protocole social.

Cette mise en œuvre est une bonne nouvelle, mais elle est entachée par le refus du gouvernement qui, bien que le protocole DGAC ait été signé en mai 2024 et même si les mesures étaient actées dans le protocole DGAC avec une entrée en vigueur dès l'année 2024, a refusé toute mise en œuvre avec effet rétroactif en 2024.

Les augmentations des nombres sont donc bien celles qui sont dans l'accord, mais **les emplois fonctionnels qui étaient prévus pour l'année 2024 ont donc été reportés sur l'année 2025.**

En conséquence des retards accumulés, et de la liste d'attente, certains ATTAE proches de la retraite risquent fort d'être pénalisés...L'UNSA UTCAC demande que le critère d'âge des Attachés soit prioritaire pour les nominations au titre de 2024 (année où les conditions statutaires sont remplies, emplois listés dès 2019, date d'affectation sur le poste).

Le nombre d'emplois de conseiller d'administration de l'aviation civile au titre des années 2025, 2026 et 2027 est fixé comme suit :

TABLEAU RECAPITULATIF – EMPLOIS FONCTIONNELS

	2024		2025		2026		2027		Augmentation 2024-2027	
		TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL
1 ^{er} au 6 ^e échelon	0	62	+ 5	67	0	67	0	67	+ 5	67
Echelon spécial HEA	0	20	+ 5	25	+ 5	30	+ 5	35	+ 15	35

L'UNSA UTCAC a dénoncé à maintes reprises, et notamment au cours des négociations protocolaires, la situation de décrochage des Attachés et sera particulièrement attentive à ce que la promesse de « redonner un effet accélérateur de carrières à l'emploi de conseiller d'administration » soit tenue dans la mesure où l'accès des Attachés au HEB présenté comme une avancée par les signataires du protocole est en réalité en trompe l'œil.